

Fiche de renseignements & formulaire d'inscription général.

Ce formulaire est à remplir exclusivement pour toute 1ère inscription à L'ITEQG

2025 -2026

Je demande à être inscrit(e) à l'ITEQG : (cochez SVP)

☐ **En 1ère année en formation de QI GONG**

- ☐ Formation d'enseignants en cursus individualisé par unités de stages capitalisables
- ☐ Auditeurs libre "voie de développement personnel"
- ☐ Séminaires de spécialisation professionnelle.

NOM PRENOM

Date et lieu de naissance

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél (domicile) Tél (prof)

Email (**en majuscule**) :@.....

Situation (familiale) :(professionnelle).....

Parcours initial en QI GONG (cours, formation...) :

Autres activités de bien-être et/ou martiales et énergétiques pratiquées :

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'ITEQG Et m'engage à le respecter.

Toute inscription vaut pour l'année entière *, qui devient exigible aux dates convenues dès la signature du contrat. Une absence prolongée pour maladie ou pour accident ne peut être la cause de non-paiement ou donner lieu à un remboursement. * Conformément à la loi je dispose d'un délai de 7 jours pour annuler mon inscription

☞ Tout séminaire manqué et signalé au préalable à l'ITEQG pourra être rattrapé dans les 12 mois avec un délai de prévenance d'un mois minimum à respecter impérativement.

Fait à

Le

Signature de l'étudiant

(« Lu et approuvé »)

Fait à Les Mazures,

Le

Signature du Directeur

de l'ITEQG

Votre
Photo SVP !

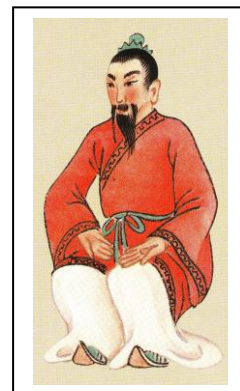
**Pour
1ère inscription
(Uniquement)**

**Adressez toute correspondance pour la FRANCE et la BELGIQUE à :
ITEQG 7, rue du bochet bas 08500 LES MAZURES - FRANCE
(33) 03.10.43.17.44- N° SIRET 38182106500012**

**Institut Traditionnel
d'Enseignement du QI GONG**



Ecole WUDANG XINYI TAIJI QI GONG



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Séminaires 2025 – 2026

NOM : **Prénom :**

☐ 1ère année de formation en QI GONG ☐ Autres (s) séminaire(s)

*Il existe une concomitance entre les programmes de formation de PARIS – BRUXELLES – REIMS
Aussi vous pouvez composer votre année de formation sur les 3 centres pour valider votre nombre d'unités de stages capitalisables
Soit 120USC minimum par an – dans la mesure des places disponibles, un séminaire manqué sur un centre peut être rattrapé sur un autre
en respectant le programme exemple 2A Paris avec 2A Bruxelles –
Notez également que les séminaires de 4 jours à Reims valent 2 week-ends à PARIS OU à BRUXELLES*

Je sollicite mon inscription aux séminaires suivants : (cochez svp !)

☉ Séminaires de formation QI GONG :

PARIS (2 journées - samedi et dimanche)

- | | |
|---|--|
| ☐ 18-19 octobre 2025 | ☐ 29-30 novembre 2025 |
| ☐ 10-11 janvier 2026 | ☐ 07-08 février 2026 |
| ☐ 21-22 mars 2026 | ☐ 09-10 mai 2026 |

BRUXELLES (2 journées - samedi et dimanche)

- | | |
|--|--|
| ☐ 15-16 novembre 2025 | ☐ 13-14 décembre 2025 |
| ☐ 17-18 janvier 2026 | ☐ 14-15 février 2026 |
| ☐ 11-12 avril 2026 | ☐ 30-31 mai 2026 |
| ☐ 20-21 juin 2026 | |

Reportez-vous au programme détaillé des
séminaires WE et d'été pour prendre
connaissance des contenus

REIMS (4 jours - du jeudi au dimanche)

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| ☐ 1A+1B | 20-21-22-23 novembre 2025 |
| ☐ 2A+2B | 19-20-21-22 février 2026 |
| ☐ 3A+3B | 23-24-25-26 avril 2026 |

☉ Séminaires de spécialisations professionnelles en QI GONG

- | |
|---|
| ☐ QI GONG pour personnes âgées |
| ☐ QI GONG personnes à mobilité réduite |
| ☐ QI GONG pour les enfants |
| ☐ Daoyin assis et méditation |

PARIS (2jours)

O 31 janvier- 1er février 2026

Bruxelles (2jours)

O 28 février – 1^{er} mars 2026

Charleville-Mézières (3jours)

O 05-06-07 juin 2026

Charleville-Mézières (2jours)

O 07-08 mars 2026

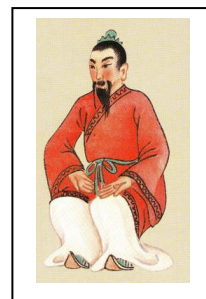
☉ Séminaires d'été 2025

- | |
|--|
| ☐ Belgique : du 9 au 12 juillet 2026 (4 jours) |
| ☐ France : du 13 au 19 juillet 2026 (6 jours) |

**Institut Traditionnel
d'Enseignement du QI GONG**



Ecole WUDANG XINYI TAIJI QI GONG



Coût pédagogique de mon inscription 2025 – 2026

☉ Séminaires de formation QI GONG

- | | | |
|---|---------------------|---------------|
| ☐ Week-ends - Paris ou Bruxelles | Nombre x 195€ | Total : |
| ☐ Session de 4 jours à Reims | Nombre x 390€ | Total : |

☉ Séminaires d'été QI GONG - 2026

- | | |
|--|---------------|
| ☐ France (430€) | Total : |
| ☐ Belgique (295€) | Total : |

☉ Séminaires de spécialisations professionnelles en QI GONG

- | | | |
|---|------------------------------------|---------------|
| ☐ QI GONG pour personnes âgées | PARIS (249€) | Total : |
| ☐ QI GONG personnes à mobilité réduite | Bruxelles (249€) | Total : |
| ☐ QI GONG pour les enfants | Charleville-Mézières (300€) | Total : |
| ☐ Daoyin assis et méditation | Charleville-Mézières (249€) | Total : |
| ☐ Je souhaite réserver le gîte sur place à Charleville-Mézières 35€/nuitée | | |

Sous Total (avant réduction éventuelle) :

- ☐ **Remise -10% (conditions formule 1)** (-).....

Inscription à 6 séminaires week-ends PARIS + été FRANCE

Inscription à 3 séminaires 4 jours REIMS + été FRANCE

Inscription à 7 séminaires week-ends + été BRUXELLES

- ☐ **Remise -15% pour paiement au comptant de l'intégralité votre année à l'inscription** (-).....

S'applique exclusivement sur une inscription annuelle (120USC minimum)

- ☐ **Remise exclusive -20% (pour 1 des 2 conjoints)** (-).....

S'applique exclusivement sur une inscription annuelle (120USC minimum)

(Chaque réduction est exclusive et non cumulable avec une autre)

Séances de répétition et d'intégration technique sur zoom 2 séances par module soit 9€/séance

O 1A	O 1B	O 2A	O 2B	O 3A	O 3B	nombre x 18€	Total :
------	------	------	------	------	------	--------------------	---------------

Total général :€

Je souhaite bénéficier des conditions de paiement échelonné selon la formule : ☞ cochez ci-dessous SVP

☐ Formule 1^{er} paiement + 4 versements

☐ Formule 1^{er} paiement + 8 versements

Soit mon 1^{er} paiement d'un montant de€ + Mes versements par chèques échelonnés d'un montant de€

☐ **Ci-joints mes chèques ou mon ordre de virements bancaire pour la Belgique.**

☐ **Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée de son règlement.**

☐ **Je désire qu'une facture acquittée me soit établie**

Date et signature
(mention lu et approuvé)

REGLEMENT DE L'INSTITUT

Conditions d'admissions

Les étudiants s'engagent à respecter le règlement de l'Institut. Les inscriptions sont reçues et enregistrées sous réserve d'examen. L'ITEQG statue à toute époque sur les refus ou les admissions sans recours et sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'élève refusé ne pourra arguer que son inscription a été sollicitée par l'ITEQG. Il ne pourra non plus invoquer, comme constituant la preuve de son admission, la correspondance échangée entre lui et l'ITEQG ou l'encaissement du prix de l'inscription ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque. Le rejet de l'inscription ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Institut.

Obligation du candidat

Le candidat s'engage à respecter le règlement de l'institut (horaires, ponctualité, présentation, attitude convenable) et tout aménagement ou modification de celui-ci s'appliquant aux particularités des lieux de séminaires.

Propriétés des cours

Les droits de propriété intellectuelle afférents au programme et supports de cours de formation appartiennent à BRUNO ROGISSART. Toute utilisation, reproduction, diffusion, commercialisation, modification de toute ou partie de ce programme, sans l'autorisation de BRUNO ROGISSART est prohibée et pourra entraîner des actions et poursuites judiciaires telles que notamment prévues par le code de la propriété intellectuelle et/ou le code civil.

Massages

Les massages étudiés doivent être considérés comme des séances de bien – être et de relaxation, non thérapeutiques et non médicalisés.

Inscription

Aucune inscription ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée de son règlement. Il ne donne droit à aucun remboursement en cas de désistement du stagiaire, moins d'un mois avant le début des cours.

Coût

Le montant des frais d'enseignement est fixé pour l'année entière et ne peut être modifié en cours d'année, il comprend :

- les séminaires, cours enseignement théorique et pratique
- la fourniture de supports pédagogiques (polycopiés – notes de cours)
- le contrôle de la formation

Cette participation ne couvre pas les frais de transport, d'hébergement et de repas lors des séminaires.

Réduction : Pour les couples : la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 20 % non cumulable avec les autres réductions accordées

Librairie

Le tarif des cours et stages ne comprend pas le prix des ouvrages complémentaires (livres, CD, DVD...) pouvant être nécessaires à l'étude.

Déduction des frais de Formation pour les professionnels.

Au titre des frais de formation déductibles selon la législation comptable et fiscale en vigueur. L'Institut fournira les pièces justificatives correspondantes (facture acquittée, état de présences ...).

Lieu des séminaires week-ends

L'Institut se réserve le droit de déplacer le lieu des séminaires Week-ends dans un rayon de 35 kms du lieu auquel l'étudiant est affecté. Lorsque les conditions sanitaires l'imposent les séminaires week-ends sont dispensés sur zoom. Les élèves reçoivent systématiquement les liens d'accès avec leurs convocations.

Hébergement – Restauration : L'hôtellerie et la restauration sont à la charge du participant.

Stages d'été

La présence au stage d'été est indispensable à toute personne inscrite en formule cursus diplômant : **lieux**

pour la France : Au DOMAINE DU FAN - 87360 VERNEUIL-MOUSTIERS

pour la Belgique : Maison notre dame du chant d'oiseau Bruxelles (Woluwe saint pierre).

Suivi des séminaires.

La formation doit être suivie avec assiduité - un séminaire manqué peut être rattrapé sur une autre date et éventuellement une autre thématique à PARIS - BRUXELLES ou REIMS dans les 12 mois maximum suivant la date du séminaire manqué. Toute absence doit être signalée au secrétariat de l'ITEQG par téléphone ou par email. Toutefois, un délai de prévenance d'un mois minimum est nécessaire pour pouvoir bénéficier du rattrapage. Tout rattrapage de séminaire manqué n'est possible qu'en étant toujours inscrit au cursus de formation au moment de la demande. En cas de mesure administrative empêchant la tenue d'un ou plusieurs séminaires en France ou en Belgique ceux-ci seront rattrapables dans les mêmes conditions et ne peut donner lieu à aucun remboursement ou annulation.

Publicité et vente

L'élève ne peut présenter sur les lieux de stages, sous peine d'exclusion, du matériel, produits ou services (vente, publicité) sans accord préalable avec l'Institut. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit (sans qu'il puisse réclamer le remboursement de tout ou partie des sommes versées pour sa participation ni aucune autre indemnité).

Photographies – Films – Vidéos – Magnétophones

Les photographies, les enregistrements audio et les films par vidéo de Bruno Rogissart ne sont pas autorisés. Cette règle s'applique aussi bien pour les séminaires en présentiel que pour les formations dispensées en visioconférence sur zoom.

Usage du téléphone portable : l'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours, ceux-ci doivent être rangés- en cas de situation exceptionnelle et après en avoir informé le formateur l'accès au téléphone peut être autorisé (hors prise de notes).

« Lu et approuvé » date et signature de l'étudiant.

Adressez toute correspondance pour la FRANCE et la BELGIQUE à :
ITEQG 7, rue du bochet bas 08500 LES MAZURES - FRANCE
(33) 03.10.43.17.44- N° SIRET 38182106500012